

Contrat

2024

Local de Santé

2029

PAYS DU CENTRE OUEST BRETAGNE

DOSSIER DE PRESSE



Communiqué de presse

Signature du 3ème Contrat Local de Santé pour les habitants du Pays du Centre Ouest Bretagne

Au terme de plusieurs mois de travail partenarial, le Contrat Local de Santé (CLS) liant le Pays du Centre Ouest Bretagne, l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS), le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère, les services de l'Etat, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, et la Mutualité Sociale Agricole est signé le mardi 09 janvier 2024.

Le CLS est un outil créé par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (loi HPST de 2009), pour adapter les politiques nationales et régionales de santé aux spécificités des territoires.

Cet outil permet à l'ARS et une collectivité locale de contractualiser ensemble ainsi qu'avec d'autres partenaires institutionnels afin de mieux prendre en compte les spécificités et les besoins de la population d'un territoire de proximité.

Les Contrats Locaux de Santé doivent contribuer à **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé** et développer **l'équité d'accès aux soins** sur les territoires.

De manière plus précise, les CLS comprennent différents axes de travail :

- _ La Promotion et la Prévention de la Santé (PPS) et la santé environnement : le CLS accompagne, initie, porte ou valorise la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé,
- _ La coordination des acteurs de santé/les parcours de santé : le CLS vise à favoriser la collaboration entre les professionnels de santé et les différents acteurs impliqués dans la santé publique sur un territoire donné (exercice coordonné, attractivité des territoires, accès aux soins, ...).
- _ L'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement : les CLS constituent un vecteur de mobilisation favorable à la promotion et au soutien des filières professionnelles des métiers du soin, du médico-social et de l'accompagnement.
- _ Les populations vulnérables et leurs aidants : le CLS peut contribuer à faire émerger des initiatives pour ces publics pour favoriser l'accès aux accompagnements et aux soins, aux droits.
- _ La participation citoyenne et la mobilisation des usagers comme partenaires en santé :

Il s'agit du 3ème Contrat Local de Santé porté par le Pays du Centre Ouest Bretagne. Le 1^{er} CLS ayant été signé en 2012 et le deuxième en 2017.

La dynamique santé en Pays COB

20 années d'engagement pour la santé sur le territoire du Centre Ouest Bretagne, 12 ans de Contrat Local de Santé

Une dynamique en santé engagée par le Pays du Centre Ouest Bretagne depuis le début des années 2000

Le Pays du Centre Ouest Bretagne est depuis longtemps engagé en matière de santé. Dès 2003, le Conseil de Développement du Pays et l'Association Hospitalière de Bretagne organisent un séminaire intitulé « Santé et Territoires ». Celui-ci met en lumière l'inégalité territoriale d'offre de santé que connaît le Centre Ouest Bretagne. La prise de conscience des élus du Pays autour de cette question s'est traduite par l'engagement du Pays COB dans le dispositif d'Animation Territoriale de Santé proposé par l'Etat. L'objectif principal était de réduire les inégalités territoriales de santé par le développement de politiques de prévention et de promotion de la santé adaptées aux spécificités du Centre Ouest Bretagne (indices de surmortalité prématurée).

Suite à la réforme de la loi HPST de 2009, le Conseil de Développement du Pays a estimé indispensable d'être capable, localement, d'engager des réflexions concernant ces thématiques essentielles pour l'avenir de notre territoire et de sa population. C'est ainsi qu'il a souhaité se doter d'une Commission Santé, rassemblant les acteurs locaux sur cette thématique comme espace de veille et de réflexion sur l'ensemble des champs de la santé.

Le Pays du Centre Ouest Bretagne est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé et le Département des Côtes d'Armor depuis 2012, lors de la signature du 1er Contrat Local de Santé. Par la suite en 2017, lors du 2ème CLS, le partenariat s'est élargi avec le Conseil Régional de Bretagne, le Département du Finistère, les Caisses d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, les deux Mutualités Sociale Agricole et l'Etat.

En pratique, les 2 précédents CLS ont permis d'initier, d'accompagner ou de porter notamment les projets suivants :

- Création d'un secteur de garde interdépartemental (22-29)
- Création de la Maison Médicale de Garde adossée aux urgences,
- Création de l'Antenne IFAS-CHRU de Brest à Carhaix avec le soutien financier du Conseil Régional
- Mise en œuvre de l'IRM mobile sur le site CHRU de Carhaix
- Préfiguration et mise en place de la MAIA COB 22-29
- Accompagnement et financement de projets de Maisons de Santé (20 maisons de santé dont 9 labellisées)
- Création d'un Service Hospitalo-Universitaire en Odontologie (CHRU-Faculté d'Odontologie-Pays COB) – 2 Fauteuils dentaires (objectifs CLS : 4 à 6 fauteuils dentaires)

- Transformation de la MAIA COB en Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Appui Santé COB
- Actions de promotion du territoire avec les Facultés de médecine, dont le DUMG de Brest,
- Co-portage du programme de Recherche SPICES avec la Faculté de médecine de Brest (prévention des maladies cardio-vasculaires, projet de recherche européen pendant 5 ans).
- Diffusion en direct des Lundis de la Santé Brestois à Carhaix au Cinéma et en direct sur You Tube.
- Création d'une antenne COB de la Ligue contre le Cancer
- Lancement d'une expérimentation d'un dispositif APESA (Aide Psychologique pour Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) sur le COB (prévention du suicide chez les chefs d'entreprises et de la souffrance psychique des élus)
- Conférences, cinés-débats, collectifs de prévention, organisation d'ateliers, etc...
- Lancement du Conseil Local en Santé Mentale

Le 3^{ème} Contrat Local de Santé : 2024-2029

Malgré un contexte de tension conjoncturelle en matière de santé, le 3eme CLS du Pays COB portera sur l'ambition de développer les actions suivantes :

1. Valoriser les métiers de la santé et les structures du Pays COB
2. Valoriser le territoire auprès des professionnels ou futurs professionnels
3. Développer et structurer l'exercice coordonné sur le territoire
4. Développer et conforter la formation sur le territoire et l'accueil des étudiants
5. Intégrer les problématiques d'UFS (Urbanisme Favorable à la Santé) dans le Schéma de Cohérence Territoriale et les documents d'Urbanisme
6. Renforcer les actions de prévention à destination du public âgé
7. Prévenir les conduites addictives
8. Promouvoir la santé environnementale
9. Améliorer la prévention et le dépistage des cancers - Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de cancers
10. Prévenir les maladies cardio-vasculaires
11. Promouvoir l'activité physique et le sport santé pour tous
12. Améliorer la prévention et la prise en charge des violences intrafamiliales
13. Améliorer la Santé Mentale et l'accès aux soins
14. Faire connaître les dispositifs Communauté 360° en COB et bien articuler les réponses sur le territoire.
15. Améliorer les réponses à la population par la concertation citoyenne
16. Améliorer la prise en charge en soins palliatifs
17. Améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics fragiles

- 18. Améliorer l'accès aux soins dentaires pour tous
- 19. Information et communication
- 20. Améliorer la participation citoyenne en santé sur le territoire

Contacts :

➤ **A l'Agence Régionale de Santé Bretagne :
Département Communication**

- *Aurélien ROBERT,*
Chargé de communication
aurelien.robert@ars.sante.fr
02 22 06 72 64

➤ **Pour le Pays Centre Ouest
Bretagne :**

Tel : 02 96 29 26 53

- *Isabelle Le Gal,*
Coordinatrice du Pôle Santé
i.legal@payscob.bzh
07 48 13 76 09
- Valentine Cozic, chargée de prévention et de promotion de la santé
pps@payscob.bzh
- Immaculée AGBLA, chargée de mission Conseil Local en Santé Mentale,
clsm@payscob.bzh

